

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DAJ 36 Approbation d'un contrat de registre avec l'ICANN pour l'activation du [.Paris].

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver la conclusion du contrat de registre et du document complémentaire entre la Ville de Paris et l'ICANN ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Le contrat de registre et le document complémentaire sont approuvés.

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer les contrats.